AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 21-6-71 190979

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PERIODIQUE

EDITION DE LA STATION DU LANGUEDOC
(Tél. 92.28.72)
(AUDE, GARD, HERAULT, LOZERE, PYRENEES-ORIENTALES)
Régisseur de recettes, Direction Départementale de l'Agriculture, Maison de l'Agriculture - Bât. 5 - Place Chaptal
34 MONTPELLIER
C.C.P. MONTPELLIER 5.238-57

Abonnement Annuel
25 francs

N° 129 - Juin 1971- 2ème suppl.
Régions 1 et 2

POU DE SAN JOSE

La dispersion des larves néonates (essaimage) vient de débuter. En conséquence, un premier traitement doit être réalisé dès réception du présent bulletin dans tous les vergers des zones contaminées.

Un deuxième traitement est nécessaire dix jours après.

Les traitements contre le Pou de San José sont obligatoires.

L'Inspecteur de la Protection
des Végétaux : P. BERVILLE

L'Ingénieur d'Agronomie

LL. TROUILLON

Imprimerie de la Station du Languedoc - Directeur-gérant : L. Bouyx

Tirage du 7 Juin 1971 : 170 exemplaires
Précédent bulletin : 1er supplément du N° 129 en date du 3 Juin 1971.

P466